



M U N I C I P A L I T É D ' U P T O N

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-322

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le Conseil municipal a adopté à la séance du 10 mars 2020, le règlement numéro 2020-322 intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 3 517 824 \$ et une dépense de 3 517 824 \$ pour l'exécution des travaux réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes »
2. Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 30 avril 2020.
3. Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 5^e jour du mois de mai de l'an 2020.

Cynthia Bossé
Directrice générale